

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/093**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 1 : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE D'EICH  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,  
Suite à une consultation d'entreprises passées en la forme d'une procédure adaptée,  
Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2020,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la traversée de Eich au groupement SAS MK ETUDES (mandataire) et Patrice ENGASSER Architecte D.P.L.G,

pour un montant prévisionnel total de 64 400 € H.T. (soit 77 280 € TTC), qui correspond à un taux de 2,8% sur le montant prévisionnel des travaux estimé à 2 300 000 € H.T., décomposé comme suit :

- Tranche ferme (AVP) : 19 320 € H.T. (forfait)
- Tranche conditionnelle (PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC) : 45 080 € H.T, soit un taux de rémunération de la tranche conditionnelle de 1.96 % sur le montant prévisionnel des travaux.

- autorise monsieur le maire à signer le marché à intervenir avec le bureau d'étude retenu.  
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 19 octobre 2020  
Pour le maire,  
L'adjoint par délégation,  
Gérard BERGANTZ